

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 368

présenté par

M. Hammadi, Mme Corre, M. Bies et Mme Chapdelaine

-----

**ARTICLE 71**

Supprimer l'alinéa 32.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'application de l'article 15 aux territoires d'outre-mer étant déjà prévue à l'alinéa 29, le présent amendement a pour objet d'éviter une redondance.